

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2018-2023**

**du Cégep de Sherbrooke**

Mai 2024



Québec, le 5 juillet 2024

Monsieur Éric Gagné  
Directeur général  
Cégep de Sherbrooke  
475, rue du Cégep  
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1

**Objet : *Plan stratégique de développement 2018-2023 – Actualisation et prolongation***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 23 mai 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du *Plan stratégique de développement 2018-2023* du Cégep de Sherbrooke, adoptée par son conseil d'administration le 13 juin 2022.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente, en mars 2020, la Commission avait jugé le plan stratégique du Cégep, incluant le plan de réussite, conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. La Commission avait aussi jugé que le plan comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Dans le cadre de cette actualisation visant à prolonger jusqu'en 2025 son plan, le Cégep a mis à jour les enjeux du plan stratégique de même que certains objectifs et moyens. Dans la section des enjeux actualisés, le Cégep présente des constats en lien avec son analyse, prenant ainsi en compte une suggestion que la Commission lui avait formulée à cet égard. Toutefois, il n'a pas tenu compte des autres avis formulés. La Commission lui avait suggéré de préciser, pour tous ses objectifs stratégiques, incluant ceux du plan de réussite, des résultats attendus mesurables et de les accompagner d'indicateurs lui permettant de mesurer la progression vers l'atteinte de ces résultats. Elle lui avait aussi suggéré de préciser, dans son plan, le mécanisme lui permettant de s'assurer d'une gestion efficace du suivi de ces résultats. Enfin, elle l'invitait à préciser, dans son plan, le mécanisme lui permettant de s'assurer d'une gestion efficace de sa mise en œuvre. La Commission réitère donc ces avis.

La Commission juge que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est toujours **conforme** et qu'il **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.**

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. : M<sup>me</sup> Sophie Meyer, directrice des études